

Lettre de veille juridique

N°3, novembre 2015 – BO n°6405 à 6416

Sommaire

Réglementation transversale

Réglementation sectorielle

Douane et commerce extérieur

Réglementation transversale

Production Biologique : Modèle de signe d'identification visuel « Logo »

Arrêté n° 1066-15 10 jumada al akhir 1436 (31 mars 2015)

Le décret n° 2-13-359 relatif à la production biologique prévoit la mise en place d'un « Logo » afin de permettre l'identification des produits issus de l'agriculture biologique.

L'arrêté n° 1066-15 fixe le modèle du Logo à apposer sur les produits issus de l'agriculture biologique.

- *Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1066-15 du 10 jumada al akhir 1436 (31 mars 2015) fixant le modèle du signe distinctif à apposer sur les produits issus de l'agriculture biologique. [BO 6413](#) page 9326 (Ar) [BO 6414](#) page 4329 (Fr)*

Organismes de contrôle et certification des produits biologiques : Attribution et retrait des agréments aux organismes de contrôle et certification

Arrêté n° 270-15 8 rabii al akhir 1436 (29 janvier 2015)

Le décret n° 2-13-359 relatif à la production biologique prévoit la mise en place d'organismes de contrôle et certification des produits biologiques.

Ces organismes doivent être agréés par le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime.

L'arrêté n° 270-15 fixe les modalités d'attribution et de retrait des agréments à ces organismes.

- *Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 270-15 du 8 rabii al akhir 1436 (29 janvier 2015) fixant les modalités d'attribution et de retrait des agréments des organismes de contrôle et certification des produits biologiques. [BO 6413](#) page 9324 (Ar) [BO 6414](#) page 4326 (Fr)*

Commission Nationale de la Production Biologique : Règlement intérieur de la commission nationale

Arrêté n° 269-15 8 rabii al akhir 1436 (29 janvier 2015)

Cet arrêté fixe le règlement intérieur de la Commission Nationale de la Production Biologique. Le texte du règlement intérieur est joint à l'arrêté.

- *Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 269-15 du 8 rabii al akhir 1436 (29 janvier 2015) fixant le règlement intérieur de la commission nationale de la production biologique. [BO 6413](#) page 9322 (Ar) [BO 6414](#) page 4324 (Fr)*

Réglementation sectorielle

Guide des bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur du sel alimentaire

Arrêté n° 3009-15 du 23 kaada 1436 (8 septembre 2015)

Cet arrêté approuve le guide des bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur du sel alimentaire tel qu'élaboré par l'Association marocaine de la production et de l'industrie du sel (AMPIS).

- *Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3009-15 du 23 kaada 1436 (8 septembre 2015) portant approbation du guide des bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur du sel alimentaire. [BO 6410](#) page 3875 (Fr)*

Caractéristiques chimiques du thé

Arrêté n° 3231-15 du 18 hija 1436 (2 octobre 2015)

En application de l'article 3 du décret 2-13-711 du 13 joumada I 1436 (4 mars 2015), cet arrêté fixe les caractéristiques chimiques auxquelles doit répondre le thé.

- *Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3231-15 du 18 hija 1436 (2 octobre 2015) fixant les caractéristiques chimiques du thé. [BO 6410](#) page 3876 (Fr)*

Douane et commerce extérieur

Prise en charge, certification et recevabilité de l'origine des marchandises placées dans les zones franches logistiques

Circulaire N°5549/230 (4 novembre 2015) de l'ADII

Cette circulaire de l'administration des douanes et des impôts indirectes fixe la procédure à observer en matière de prise en charge, certification et recevabilité de l'origine des marchandises placées dans les ZFL.

- *Note circulaire de l'administration des douanes et impôts indirects [n°5549/230](#) du 4 novembre 2015*
-